

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 2GC

Néant *

Table with columns for 'Produits d'exploitation', 'Charges d'exploitation', 'Résultat d'exploitation', 'Résultat fiscal', 'Déductions', and 'Déficit'. Rows include 'Ventes de marchandises', 'Production vendue', 'Achats de marchandises', 'Impôts, taxes et versements assimilés', 'Rémunérations du personnel', 'Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs', and 'Résultat fiscal après imputation des déficits'.

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPLIA

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

Holding

DGFIP N° 2033 A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		SARL 2GC		Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		RUE ALPHONSE SAVEY VIRE		14500 VIRE-NORMANDIE			
SIRET		8 4 2 9 8 7 5 3 9 0 0 0 1 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12			
				Exercice N clos le			
				3 1 0 3 2 0 2 4			
ACTIF				Brut			
				Amortissements-Provisions			
				Net			
				1			
				2			
				3			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012			
		Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles*		028	030			
	Immobilisations financières* (1)		040	042	975 100		
	Total I (5)		044	048	975 100		
ACTIF CIRCULANT	STOCK	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052			
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070			
		Autres* (3)	072	074	231 713		
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	086	42 409		
	Charges constatées d'avance*		092	094			
	Total II		096	098	274 122		
	Total général (I + II)		110	112	1 249 222		
PASSIF				Exercice N NET			
				1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000		
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126		100		
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132		558 118		
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136		167 281		
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142		726 500		
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		372 625		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		1 144		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)		172		86		
	Comptes courants d'associés		173		43 152		
	Autres dettes		175		105 716		
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176		522 722			
Total général (I + II + III)				180	1 249 222		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	241 935
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	50 000
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SARL 2GC
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : rue Alphonse Savey
Vire
14500 VIRE NORMANDIE
842 987 539 RCS CAEN

EXTRAIT DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2024

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élevant à 167 281,11 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	167 281,11 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 60,00 euros par part	6 000,00 euros
Le solde	161 281,11 euros
En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 719 399,52 euros.	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 6 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué ce jour.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition

commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 septembre 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Monsieur Gaël COIRE

Monsieur Guillaume COIRE



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

20546 - SARL 2GC

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2024 dont le total est de 1 249 221,91 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 167 281,11 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/03/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

20546 - SARL 2GC

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL			
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencs & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencs & aménagts divers			
		Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique			
Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		925 100		50 000
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			925 100		50 000
TOTAL GENERAL			925 100		50 000

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cesslons		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				
		Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier				
Emb. récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL						
FINANCIERE	Particip. évaluées par mise en équivalence				975 100	
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
TOTAL					975 100	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

20546 - SARL 2GC

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

TOTAL GENERAL

975 100

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

20546 - SARL 2GC

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
AMBULANCES VIROISES - 0 RUE ALPHONSE SAVEY 14500 V	70 000	493 676	100,00	201 788
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
AMBULANCES LARSOUNER - 4 RUE DE MALLOUE -CAMPEAU	7 700	236 425	45,00	73 680
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

ANNEXE DES COMPTES ANNUEL

Informations financières (5)	Capital (b)	Reserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés
				Brute	Nette	
Filiales et participations (1)						
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)						
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)						
AMBULANCES VIROISES - 0 RUE ALPHONSE SAVEY 14500 VIRE-NORMANDIE - 324116474	70 000	291 888	100,00	750 000	750 000	
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)						
AMBULANCES LARSOUNER - 4 RUE DE MALLOUE -CAMPEAUX 14350 SOULEUVRE-EN-BOCAGE - 437212383	7 700	162 744	45,00	225 000	225 000	

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiale
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ANNEXE DES COMPTES ANNUEL

Informations financières (5)	Capital (6)	Reserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés
				Brute	Nette	
Filliales et participations (1)						
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS						
1. Filiales non reprises au §A :						
a. Filiales françaises						
b. Filiales étrangères						
2. Participations non reprises au §A :						
a. Dans des sociétés françaises						
b. Dans des sociétés étrangères						

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiale
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

20546 - SARL 2GC

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)	231 233	231 233		
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	480	480		
Charges constatées d'avance				
TOTAUX		231 713	231 713	
Renvois	(1) Montant des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

20546 - SARL 2GC

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

20546 - SARL 2GC

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100,00	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	100,00	10,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

20546 - SARL 2GC

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 922
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 144
Dettes fiscales et sociales	86
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	111
TOTAL DES CHARGES À PAYER	6 262

